

COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 12 octobre 2020

Président : Bernard COURRIER.

Membres : Alain BARBIER, Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON, Lakhdar TOUATI.

Absents excusés : Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON.

Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

➡ MESSAGES TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Toute demande doit être effectuée par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être nominativement signé et adressé à la Commission Sportive et des Compétitions.

Attention, désormais seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

Zone rouge : A compter du Lundi 12 Octobre 2020 à 16 h, nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des **16,17 et 18 Octobre 2020**. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

Zone orange : Nous entrons dans la zone orange, à compter du Lundi 12 Octobre 2020 à 16 h jusqu'au Lundi 19 Octobre 2020 à 16 h pour toutes les rencontres prévues **les 23,24 et 25 Octobre 2020**. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

Zone verte : Vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues, à partir du **30,31 Octobre et 1^{er} Novembre 2020**.

➡ HOMOLOGATION DES TOURNOIS

Nous vous rappelons que tout Tournoi organisé par un club doit être, préalablement, validé par le District de Lyon et du Rhône.

➡ ENTENTES

Nous rappelons que le District donne la possibilité de créer une Entente entre plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes.

La demande devra notamment comporter :

- L'accord écrit des deux clubs,
- La ou les catégories d'âge pour lesquelles l'entente est demandée,
- La désignation du club responsable, seul reconnu pour la gestion sportive de l'Entente,
- Les raisons précises nécessitant la création de cette Entente.
- Le cas échéant, la dénomination de l'entente.

L'autorisation d'ENTENTE n'est donnée que pour une seule saison.

Ainsi, les ententes de la saison 2019/2020 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.

Les «Ententes» ne peuvent participer qu'aux seuls championnats des «Districts», dans le respect des Règlements Généraux et ne peuvent pas accéder aux championnats de Ligue.

Les ententes peuvent participer à la Coupe Gambardella (Voir règlement de la Coupe Gambardella Crédit Agricole).

Les «Ententes» sont soumises aux mêmes obligations financières que les équipes de club.

Les joueurs des «Ententes» sont licenciés chacun, au seul club qui a introduit leur demande de licence, ils sont qualifiés à ce club et peuvent participer avec celui-ci à toute autre compétition avec une autre équipe du club où ils sont licenciés.

Leur mutation éventuelle est soumise aux prescriptions des Règlements Généraux même s'il s'agit d'une translation entre les deux clubs de l'entente.

HTS LYONNAIS (563791)	Hte BREVENNRE FOOT (553724)	Fém U9	Ent Hts Lyonnais/Hte Brév
FC MENIVAL (541589)	CASCOL (504563)	Fém séniors à 8	Ent Cascol/Menival
CASCOL (504563)	FC MENIVAL (541589)	Fém séniors à 11	Ent Cascol/Menival

➡ MODIFICATIONS COMPOSITION DES POULES SAISON 2020/2021

Séniors :

- D5 Poule C : Liergues 4 intègre cette poule

Vétérans :

- Poule D : AS Rhodanienne ne repart pas

U17 :

- D3 Poule C : Limonest 3 ne repart pas.

➡ ATTESTATIONS D'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne.

D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage.

Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain.

La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage).

Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.

➡ FORFAITS

U17 D4, poule A : Match n° 23237535 du 11/10/20, ASA Villeurbanne 1 // Am. Laiq. Mions 2.

Forfait de ASA Villeurbanne

U15 D3, poule D : Match n° 22522165 du 10/10/20, El. S. De Gleizé // Ent. Denicé Arnas-Limas 1.

Forfait d'Ent. Denicé Arnas-Limas.

SENIORS D4, poule C : Match n° 22518137 du 11/10/20, UGA Décines 2 // Comoriens 1.

Forfait des Comoriens / Forfait Général.

U15 D3, poule D : Match n° 22522163 du 10/10/20, FC Pontcharra St L. 2 // CS Neuvilleois 3.

Forfait du CS Neuvilleois.

SENIORS Féminines D2 à 11, poule A : Match n° 23196112 du 11/10/20, Grpe S. De Chasse 1 // Goal FC 1

Forfait de Grpe S. De Chasse